

L'an deux mille quinze, le 2 Juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 Mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Michèle LESAUVAGE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : Mme Réjane DEVAUX pour Mr Aurélien PAUL
Mr Patrice DELAMARE pour Mme Caroline VAIN.

Absents excusés : Mr Arnaud DUPARC

Mme Virginie WALBROU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/05/2015

Date d'affichage : 28/05/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Convention bibliothèque communale avec le Département de Seine-Maritime (34/2015)

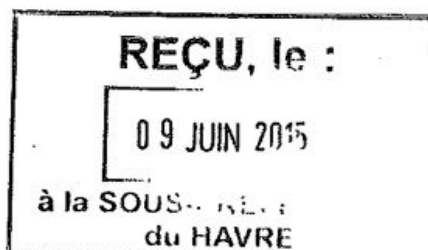
Rapporteur : Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser le maintien sur le territoire départemental d'une offre documentaire de qualité, à travers le réseau des bibliothèques communales et intercommunales, le Département met à disposition des communes qui le souhaitent et qui disposent d'une bibliothèque répondant aux conditions fixées dans la présente convention, les services gérés par la médiathèque départementale (conseil et soutien à l'action culturelle, à la formation du personnel et des bénévoles, à la constitution des collections, prêt d'ouvrages, de CD et de DVD...).

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention, déclare en accepter les conditions.

Le Conseil Municipal autorise en conséquence M. le Maire à signer ladite convention.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

